

Entrée en fanfare pour Spotify

■ Le champion du streaming musical a foulé le parquet de Wall Street en mode majeur.

Avec un premier cours de 165,90 dollars, l'action Spotify s'est traitée mardi 25% au-dessus de sa valorisation initiale. Une performance, car Spotify n'a jamais réalisé le moindre bénéfice à ce jour, le modèle n'étant pas (encore) rentable. C'est sans doute ce qui justifie les réticences de Wall Street à entrer dans la danse. Évaluée à 132 dollars par action, la première cotation de Spotify s'est traitée dans une fourchette de 160 à 170 dollars dans les premières minutes de cotations.

Des atouts malgré tout

Défi relevé donc, pour l'entreprise suédoise créée par Daniel Ek, un jeune entrepreneur de 35 ans, il y a une dizaine d'années à peine et qui fait partie de ces monstres sacrés de la nouvelle économie, ceux qui affichent des chiffres d'affaires qui se comptent en milliards mais qui alignent toujours des pertes au bas de leurs comptes de résultats. Si on en juge par les dernières performances du secteur Internet à Wall Street, le marché commence à se poser de sérieuses questions quant à la viabilité de ce modèle économique.

Mais l'entreprise suédoise a cependant une avance confortable sur ses concurrents. Elle est numéro un dans le domaine du streaming musical avec 71 millions d'abonnés payants. Son premier concurrent n'est autre qu'Apple Music avec "seulement" 38 millions d'abonnés mais un appétit féroce. Côté français, Deezer affichait en novembre 2017 quelque 6 millions d'abonnés payants.

"Spot"

Spotify qui est entré à Wall Street sous le ticker (l'abréviation boursière) "Spot", a par ailleurs opté pour

une cotation directe. C'est-à-dire qu'aucune nouvelle action n'a été émise. Seuls les titres déjà détenus par les actionnaires et les employés peuvent être échangés. Cette procédure lui permet d'éviter les frais bancaires qu'implique une IPO classique (Initial Public Offer). En d'autres termes, Spotify n'est pas venu lever de l'argent frais, ce qui lui permet de rester serein par rapport aux premières cotations de l'action : elles ne changent rien à ses projets. Ce que confirme Daniel Ek, le CEO du streamer : *"Spotify ne lève pas de capitaux et nos actionnaires comme nos salariés peuvent acheter ou vendre nos actions depuis des années. Donc même si l'IPO nous offre plus de visibilité, cela ne change pas qui nous sommes, ce que nous faisons et la façon dont nous fonctionnons."*

Le streaming en croissance

Le streaming est indéniablement le mode de consommation musical qui connaît la plus forte croissance dans l'industrie de la musique. Avec 41% des parts de marchés, il se situe devant le CD (37%) et le téléchargement direct (13%). Seul le vinyle a connu une croissance en 2017, avec 8% des parts de marchés. L'effet de mode et l'intérêt des puristes pour ce support sont passés par là. À ce titre, Spotify s'est même attiré la sympathie des majors, des industriels du disque qui y ont vu un moyen de limiter la chute des ventes de CD en négociant avec les Spotify et les autres, la cession de leur catalogue. En négligeant parfois la part des artistes eux-mêmes. Mais l'argument majeur de Daniel Ek, c'est qu'avec ses abonnements à bas prix, il a très sérieusement entravé le téléchargement pirate.

Face aux géants

Le point faible de Spotify, c'est bien sûr que l'entreprise est (toujours) en perte, mais c'est aussi le fait qu'elle est bâtie sur un modèle monoproduit. Et ce, à la différence d'Apple, Google et Amazon qui se sont aussi lancés dans la course.

A.Ma. et Y.C.

165,90\$

Première cotation de Spotify à New York

L'action s'est traitée 25% au-dessus de l'évaluation établie à 132 dollars avant l'introduction en Bourse.